

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **17 juin 2010**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

**1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ**

Sont présents :

BASTILLE Louis-Marie	Saint-Modeste
CARON Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS Ghislaine	Cacouna
DIONNE Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GRATTON Jean-Pierre	Saint-Épiphane
MORIN Michel	Ville de Rivière-du-Loup
OUELLET Rémi	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (dûment mandaté)
ROY André	Saint-Arsène
THIBAULT Réal	Saint-Antonin
VADEBONCOEUR Louis	Notre-Dame-du-Portage

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Linda Mimeault, adjointe à la direction.

Sont absents :

Les conseillers Gilbert Delage (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs) et Napoléon Lévesque (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, dûment représenté par monsieur Rémi Ouellet).

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2010-245-C

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

**Adoptée l'unanimité.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2010 avec modifications s'il y a lieu**

**5. Première période de questions du public (10 minutes)**

**6. Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**

**7. Reddition de comptes et suivi budgétaire**

- 7.1 Autorisation de virements budgétaires
- 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
- 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

**8. Culture et patrimoine**

- 8.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2010 du comité consultatif pour l'élaboration du plan d'action de la politique culturelle de la MRC
- 8.2 Présentation des gagnants de la finale locale de la MRC de Rivière-du-Loup des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent

**9. Aménagement du territoire**

- 9.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
  - 9.1.1 Règlement numéro 1690-1 de la Ville de Rivière-du-Loup
  - 9.1.2 Règlement numéro 642-10 de la municipalité de Saint-Antoine
- 9.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
- 9.3 Nomination au poste d'aménagiste du territoire

**10. Gestion des cours d'eau**

- 10.1 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien des branches 17 et 20 de la rivière de la Barrure (no 2879-9) dans L'Isle-Verte
- 10.2 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien du cours d'eau de la Grande cédrière (no 1508) dans Notre-Dame-du-Portage
- 10.3 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien de la branche 9 du cours d'eau Petite rivière (no 2043) dans Saint-Épiphanie
- 10.4 Choix d'un soumissionnaire pour l'ensemencement des talus après les travaux d'entretien de trois cours d'eau

**11. Administration générale**

- 11.1 Information concernant le maintien de l'équité salariale selon les exigences de la Loi sur l'équité salariale
- 11.2 Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier adjoint pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2010

**12. Gestion des matières résiduelles**

- 12.1 Approbation d'une aide financière à Co-éco pour l'implantation d'un écocentre à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

**13. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (30 septembre au 2 octobre 2010)**

**14. Sécurité publique (S.Q.)**

- 14.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique du 18 mai 2010
- 14.2 Dépôt du rapport annuel 2009 du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-Loup

**15. Nomination de représentants sur divers organismes externes de la MRC**

- 15.1 Nomination d'un représentant de la MRC à la Table sur la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Bas-Saint-Laurent

**16. Pacte rural**

- 16.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 9 juin 2010
  - 16.1.1 Relocalisation et bonification de l'offre de services de Moisson Kamouraska / dossier présenté par Moisson Kamouraska
  - 16.1.2 Parc municipal de Saint-Hubert / dossier présenté par la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert
  - 16.1.3 Construction d'une garderie à Saint-Cyprien / dossier présenté par le Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup
  - 16.1.4 Relancer le service du programme PAIR / dossier présenté par le Centre d'action bénévole des Seigneuries inc.
  - 16.1.5 Rencontre publique concernant une dessert à marée basse à l'Île Verte / dossier présenté par le Comité de santé de l'Île Verte
  - 16.1.6 Programme de soutien – première expérience de travail / dossier présenté par la Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent
  - 16.1.7 Bourse arts visuels / arts médiatiques pour les artistes de la relève / dossier présenté par la Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent
  - 16.1.8 Animation rurale 2010 / dossier présenté par la Corporation de développement communautaire du KRTB
- 16.2 Acceptation du rapport annuel 2009 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

**17. Traitement et valorisation des matières résiduelles organiques**

- 17.1 Nomination d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de la SÉMER en remplacement du directeur général de la MRC
- 17.2 Cautionnement d'un emprunt de la SÉMER

**18. Comité saines habitudes de vie (Québec en forme)**

- 18.1 Autorisation de signature d'un contrat de travail pour le poste de coordonnateur(trice) en saines habitudes de vie
- 18.2 Attentes exprimées à l'égard de Québec en forme concernant la date de confirmation de ses engagements budgétaires annuels

**19. Affaires nouvelles**

**20. Deuxième période de questions du public**

**21. Clôture de la séance**



2010-246-C

4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2010 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris  
appuyé par le conseiller Réal Thibault  
et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2010 soit approuvé  
en sa forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité.**

5. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)**

Aucune question n'est posée.

6. **PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

**Entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie**

Les municipalités suivantes informent la MRC de leur accord pour signer une telle entente avec la MRC :

- Saint-Arsène;
- Saint-Paul-de-la-Croix.

**Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup**

Madame Sylvie Samson, directrice générale, fait parvenir à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal déplore l'absence de service de téléphonie cellulaire et demande à Bell Canada d'installer les infrastructures nécessaires.

**Co-éco**

Madame Karine Malenfant, directrice, transmet à la MRC copie d'une lettre transmise à Recyc-Québec. Elle y expose les difficultés vécues depuis que le MDDEP a avisé le recycleur de la région, qui acceptait le matériel informatique de l'écocentre de la MRC à Rivière-du-Loup, de libérer de façon sécuritaire son entrepôt et de ne plus accepter de matériel. Elle demande à Recyc-Québec d'identifier des pistes de solution.

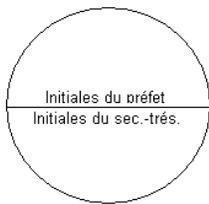
**Municipalité de Cacouna**

Madame Madeleine Lévesque, directrice générale, transmet à la MRC copie de 3 résolutions par lesquelles le conseil municipal indique qu'il :

- veut mettre fin à l'entente intermunicipale en inspection au 31 décembre 2010 et en renégocier une nouvelle;
- accepte de participer au projet de renouvellement du site internet municipal appuyé financièrement par le Pacte rural;
- demande au gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris de compenser 100 % des coûts réels engagés par les municipalités pour les services de collecte sélective.

**Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska**

Le maire, monsieur Luc Chouinard, fait parvenir à la MRC copie d'une résolution par laquelle son conseil municipal indique, étant donné que la MRC n'a pas donné suite à ses demandes de données concernant le



fonds régional de la MRC constitué par les redevances provenant des sablières et gravières, qu'il a l'intention de s'adresser à la Commission municipale du Québec afin de faire respecter ses droits.

### **Ministère de la Sécurité publique**

Monsieur Jacques Dupuis, ministre, a transmis à la MRC un document attestant de la conformité de son schéma de couverture de risques aux Orientations en matière de sécurité incendie. Ce document, émis le 18 mai 2010, a été reçu par la MRC le 14 juin 2010. Le ministre rappelle que le schéma doit être adopté par le conseil de la MRC avant le 90<sup>e</sup> jour suivant la date de réception de cette attestation.

### **Municipalité de Saint-Antonin**

Madame Louisiane Dubé, directrice générale adjointe, transmet à la MRC copie d'une résolution portant sur la reconnaissance du projet de parc éolien communautaire du canton de Whitworth situé en totalité sur le territoire de la municipalité de Saint-Antonin.

2010-247-C

### **Comité provisoire en services de garde de L'Isle-Verte**

Madame Gilberte Chassé, secrétaire du comité, fait parvenir à la MRC une demande d'appui au projet d'implantation d'un CPE à L'Isle-Verte.

#### Résolution :

**ATTENDU** la demande d'appui adressée au conseil de la MRC de Rivière-du-Loup par le comité provisoire en services de garde de L'Isle-Verte pour l'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE) de 21 places;

**ATTENDU** que le milieu travaille depuis plus d'un an, en étroite collaboration avec le CPE de Rivière-du-Loup, à documenter le projet en ce qui a trait notamment à l'analyse des besoins des familles et à l'étude exploratoire des lieux possibles d'implantation;

**ATTENDU** que l'analyse des besoins révèle la nécessité de trouver une solution rapide au manque flagrant de places actuelles qui oblige des parents à aller chercher des services dans plusieurs communautés voisines, ou pire, à renoncer à retourner au travail;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

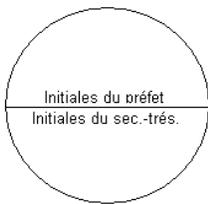
il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil appuie les démarches entreprises par le comité provisoire en services de garde de L'Isle-Verte en vue de l'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE) compte tenu du manque flagrant de places en services de garde en familial ou privé tel que confirmé par un inventaire de l'offre actuelle par rapport aux besoins confirmés chez les familles.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Municipalité de Saint-Cyprien**

Monsieur Guy Dubé, directeur général adjoint, transmet à la MRC une copie d'une résolution indiquant que la municipalité souhaite participer aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> lots de parts dans le projet de parc éolien communautaire du canton de Whitworth.



2010-248-C

## 7. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

### 7.1 Autorisation de virements budgétaires

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

#### Administration

De : Avantages sociaux	02.13000.200	2 000 \$
Salaires autres employés	02.13000.160	2 500 \$
À : Cotisations et abonnements	02.13000.494	2 000 \$
Subventions diverses	02.13000.970	2 500 \$

#### Aménagement

De : Services de formation	02.61000.454	500 \$
Salaires autres employés	02.61000.160	2 500 \$
À : Frais de poste	02.61000.321	500 \$
Services juridiques	02.61000.412	2 500 \$

#### Cours d'eau

De : Services techniques autres	02.46000.459	500 \$
À : Publicité et information	02.46000.340	500 \$

#### Sécurité incendie

De : Services professionnels	02.22000.419	1 000 \$
Frais de congrès-colloque	02.22000.315	850 \$
Vêtements et chaussures	02.22000.650	370 \$
Rémunération des élus	02.22000.130	480 \$
À : Frais de déplacement	02.22000.310	1 000 \$
Entretien et soutien logiciel	02.22000.414	1 400 \$
Cotisations et abonnements	02.22000.494	300 \$

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-249-C

### 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 3 095,97 \$ soient approuvées et ratifiées;

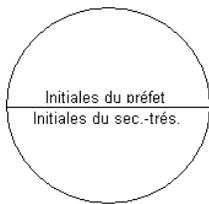
**QU'**une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-250-C

### 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :



**QUE** le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 14 484,48 \$;

**QU'**une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-251-C

#### 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	466 364,94 \$
Total des comptes à payer :	<u>38 631,66 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>504 996,60 \$</u>

**QU'**une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

**QUE** monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 8. CULTURE ET PATRIMOINE

2010-252-C

#### 8.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2010 du comité consultatif pour l'élaboration du plan d'action de la politique culturelle de la MRC

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif pour l'élaboration du plan d'action de la politique culturelle de la MRC tenue le 28 mai 2010 a été expédié aux conseillers préalablement à la présente séance.

Résolution :

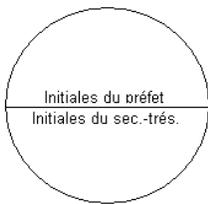
Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif pour l'élaboration du plan d'action de la politique culturelle tenue le 28 mai 2010.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 8.2 Présentation des gagnants de la finale locale de la MRC de Rivière-du-Loup des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent

À la sacristie de l'église de Saint-Arsène, le mercredi 9 juin dernier, la MRC de Rivière-du-Loup a honoré ses gagnants locaux des Prix du Patrimoine, finale locale.



Les gagnants de la catégorie no 1 « Sauvegarde, restauration et conservation » sont :

pour le groupe « Individu » :

- ex aequo Mme Lynda Dionne et M. Georges Pelletier pour la reconstitution d'une maison et d'un hangar à partir de matériaux anciens sauvegardés à Cacouna;
- ex aequo Mme Aline Malenfant et M. Mario Lebel pour la conservation de la maison « Saindon » à Saint-Arsène;

pour le groupe « Institution publique et entreprise privée » :

- MM. Yannick et David Beaulieu pour la restauration du restaurant Chez Antoine à Rivière-du-Loup;

Les gagnants de la catégorie no 2 « Transmission, interprétation et diffusion » sont :

pour le groupe « Individu » :

- M. Berthier Bérubé, de Saint-Arsène, pour la transmission et la diffusion du savoir-faire de sculpteur;

pour le groupe « Organisme » :

- Patrimoine et culture du Portage, de Notre-Dame-du-Portage, pour la création de 13 tables d'interprétation du patrimoine et de l'histoire de la route du Fleuve.

## 9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2010-253-C

### 9.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

#### 9.1.1 Règlement numéro 1690-1 de la Ville de Rivière-du-Loup

M. Georges Deschênes, greffier, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 1690-1 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Rivière-du-Loup afin d'adopter de nouvelles normes relatives aux arbres.

Résolution :

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 14 juin 2010, le règlement numéro 1690-1 modifiant sa réglementation d'urbanisme et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 16 juin 2010;

**ATTENDU** la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

**ATTENDU** que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et activités agricoles (LPTAA);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 1690-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1253 de la Ville de Rivière-du-Loup;



2010-254-C

- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement;

**Adoptée à l'unanimité.**

### **9.1.2 Règlement numéro 642-10 de la municipalité de Saint-Antonin**

Mme Louisiane Dubé, directrice générale adjointe, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 642-10 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antonin afin d'apporter des correctifs sur la hauteur des haies dans les cours latérales et arrière des terrains.

Résolution :

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Antonin a adopté, le 13 mai 2010, le règlement numéro 642-10 modifiant sa réglementation d'urbanisme et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 3 juin 2010;

**ATTENDU** la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

**ATTENDU** que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et activités agricoles (LPTAA);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 642-10 modifiant le règlement de zonage numéro 311 de la municipalité de Saint-Antonin;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **9.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités**

Aucune demande n'a été déposée.

2010-255-C

### **9.3 Nomination au poste d'aménagiste du territoire**

**ATTENDU** la résolution numéro 2010-021-C autorisant le remplacement au poste d'aménagiste du territoire laissé vacant avec le départ de sa titulaire, madame Marie-Luce Ouellet, le 1<sup>er</sup> mai 2009;

**ATTENDU** qu'un processus de sélection des candidatures a été réalisé, que le comité de sélection et la direction ont soumis leurs recommandations et que celle-ci a établi l'échelon qui sera accordé au candidat retenu pour ce poste en fonction de ses compétences (formation et expérience);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :



**QUE** ce comité nomme monsieur Mathieu Gagné, au poste d'aménagiste du territoire aux conditions suivantes :

- statut : salarié à temps complet selon les termes de la convention collective, avec période probatoire de 6 mois;
- classe 8;

**QUE** les modalités d'entrée en fonction soient déléguées au directeur de l'aménagement du territoire;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 10. GESTION DES COURS D'EAU

Le conseiller Philippe Dionne se retire des délibérations du point 10. étant personnellement concernés par certains de ces travaux.

2010-256-C

### 10.1 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien des branches 17 et 20 de la rivière de la Barrure (no 2879-9) dans L'Isle-Verte

**ATTENDU** que la résolution numéro 2010-222-C autorisait le service d'aménagement de la MRC à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'entretien des branches 17 et 20 de la rivière de la Barrure dans L'Isle-Verte prévus à l'été 2010;

**ATTENDU** que les résultats détaillés de l'appel d'offres ont été présentés aux conseillers séance tenante;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, un contrat de service avec Excavation Yvan Lévesque, le plus bas soumissionnaire au mètre linéaire, pour les travaux d'excavation décrits dans le devis préparé à cette fin et au prix indiqué à sa soumission, soit 3,66 \$/mètre linéaire taxes incluses;
- 2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à inclure au dit contrat, le transport des déblais au prix de 2 \$/mètre linéaire taxes incluses et le régilage de ceux-ci au tarif horaire de 105 \$/h taxes incluses selon ce qui sera convenu avec les contribuables concernés par les travaux et sera approuvé au préalable par un représentant autorisé de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-257-C

### 10.2 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien du cours d'eau de la Grande cédrière (no 1508) dans Notre-Dame-du-Portage

**ATTENDU** que la résolution numéro 2010-221-C autorisait le service d'aménagement de la MRC à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'entretien du cours d'eau de la Grande cédrière dans Notre-Dame-du-Portage prévus à l'été 2010;



**ATTENDU** que les résultats détaillés de l'appel d'offres ont été présentés aux conseillers séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller André Roy  
appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur  
et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, un contrat de service avec Les Entreprises Camille Dumont inc., le plus bas soumissionnaire au mètre linéaire, pour les travaux d'excavation décrits dans le devis préparé à cette fin et au prix indiqué à sa soumission, soit 4,45 \$/mètre linéaire taxes incluses pour la partie en entretien et 4,35 \$/mètre linéaire taxes incluses pour la partie en nettoyage;
- 2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à inclure au dit contrat, le transport des déblais au prix de 1,25 \$/mètre linéaire taxes incluses et le régilage de ceux-ci au tarif horaire de 100 \$/h taxes incluses selon ce qui sera convenu avec les contribuables concernés par les travaux et sera approuvé au préalable par un représentant autorisé de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-258-C

**10.3 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien de la Branche 9 du cours d'eau Petite rivière (no 2043) dans Saint-Épiphane**

**ATTENDU** que la résolution numéro 2010-223-C autorisait le service d'aménagement de la MRC à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'entretien de la branche 9 de la Petite rivière dans Saint-Épiphane prévus à l'été 2010;

**ATTENDU** que les résultats détaillés de l'appel d'offres ont été présentés aux conseillers séance tenante;

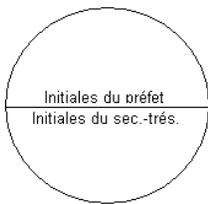
**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Michel Morin  
appuyé par le conseiller Yvon Caron  
et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, un contrat de service avec Excavation Yvan Lévesque, le plu bas soumissionnaire au mètre linéaire, pour les travaux d'excavation décrits dans le devis préparé à cette fin et au prix indiqué à sa soumission, soit 3,53 \$/mètre linéaire taxes incluses;
- 2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à inclure au dit contrat, le déchetage des débris végétaux au prix de 1,63 \$/mètre linéaire taxes incluses, le transport des déblais au prix de 2,00 \$/mètre linéaire taxes incluses et le régilage de ceux-ci au tarif horaire de 105 \$/h taxes incluses selon ce qui sera convenu avec les contribuables concernés par les travaux et approuvé au préalable par un représentant autorisé de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité.**



2010-259-C

**10.4 Choix d'un soumissionnaire pour l'ensemencement des talus après les travaux d'entretien de trois cours d'eau**

**ATTENDU** que les résolutions numéros 2010-221-C, 2010-222-C et 2010-223-C autorisaient le service d'aménagement de la MRC à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux d'entretien prescrits;

**ATTENDU** qu'il apparaît avantageux sous plusieurs aspects (coûts, qualité du travail, respect des exigences des devis et des fiches techniques du MDDEP) de confier l'ensemencement des talus à un entrepreneur autre que celui mandaté pour les travaux d'excavation;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de service avec le Groupe Pousse-Vert, le plus bas soumissionnaire, pour l'ensemencement des talus après les travaux d'entretien des cours d'eau Grande cédrière, Barrure (branches 17 et 20) et Petite rivière (branche 9) au coût de 0,40 \$ du mètre linéaire pour un côté de rive, taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2010-260-C

**11.1 Information concernant le maintien de l'équité salariale selon les exigences de la Loi sur l'équité salariale**

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil autorise monsieur Raymond Duval, directeur général, à demander des propositions à au moins 2 firmes, dont la firme qui a déjà réalisé le mandat au début des années 2000, afin de réaliser l'exercice de maintien de l'équité salariale exigé par la Loi sur l'équité salariale.

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-261-C

**11.2 Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier adjoint pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2010**

**ATTENDU** que le contrat de l'adjointe à la direction prévoit, qu'en plus de sa fonction, elle peut occuper, avec majoration salariale, un poste cadre dont le classement est supérieur à son niveau hiérarchique;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

**QUE** ce conseil nomme madame Linda Mimeault, adjointe à la direction, pour agir comme directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2010



lors de l'absence du directeur général (congés ou vacances), et ce, sur demande de celui-ci ou en cas d'incapacité d'agir.

**Adoptée l'unanimité.**

## **12. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2010-262-C

### **12.1 Approbation d'une aide financière à Co-éco pour l'implantation d'un écocentre à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup**

**ATTENDU** que dans sa résolution numéro 2009-317-C du 17 septembre 2009, la MRC confirmait son intention de soutenir financièrement l'implantation d'un écocentre à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et proposait à Co-éco d'être le promoteur de ce projet;

**ATTENDU** que la MRC a été informée qu'un rapport de caractérisation environnementale n'était pas requis bien que demandé par la résolution numéro 2010-061-C du 18 février 2010;

**ATTENDU** que Co-éco a fait connaître son intérêt relativement à cette proposition et a soumis à la MRC un estimé des coûts de construction, ainsi qu'un budget prévisionnel des coûts de fonctionnement pour les 3 prochaines années qui a été inclus à l'entente sur l'aide financière des écocentres de Co-éco approuvée par la résolution numéro 2010-238-C du 20 mai 2010 de ce conseil;

**ATTENDU** que Co-éco, propriétaire et gestionnaire de l'écocentre situé dans la ville de Rivière-du-Loup, a développé une expertise et un réseau de contact en gérant d'autres écocentres à l'extérieur du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** que le nouvel écocentre de Saint-Hubert sera accessible gratuitement aux citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

#### **QUE** ce conseil :

- 1) accorde une aide financière d'un montant maximum de 60 000 \$ (taxes incluses) à Co-éco pour l'implantation, sur le site de l'ancien dépôt en tranchée de Saint-Hubert, d'un écocentre selon les plans déposés et reconnaissance, de ce fait, que cet écocentre est admissible à l'aide financière au fonctionnement approuvée par la résolution numéro 2010-238-C;
- 2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, ou à défaut au directeur général et secrétaire-trésorier en fonction, à signer pour et au nom de la MRC une entente d'aide financière précisant les conditions de versement de ce montant;
- 3) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, ou à défaut au directeur général et secrétaire-trésorier en fonction, à signer pour et au nom de la MRC, un bail de sous-location du terrain qui fera l'objet d'un bail avec la municipalité de Saint-Hubert en faveur de la MRC tel que prévu par la résolution numéro 2010-061-C.

**Adoptée à l'unanimité.**



13. **CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2010)**

De l'information concernant le congrès de la FQM qui aura lieu le 30 septembre et les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2010 est donnée aux conseillers.

14. **SÉCURITÉ PUBLIQUE (S.Q.)**

2010-263-C

14.1 **Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique du 18 mai 2010**

Le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique du 18 mai 2010 a été expédié aux conseillers préalablement à la présente séance.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique du 18 mai 2010.

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-264-C

14.2 **Dépôt du rapport annuel 2009 du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-Loup**

Le rapport annuel du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-Loup a été expédié aux conseillers préalablement à la présente séance.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du rapport annuel 2009 du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**

15. **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC**

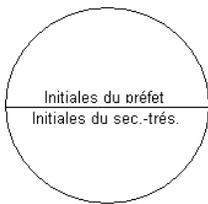
2010-265-C

15.1 **Nomination d'un représentant de la MRC à la Table sur la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Bas-Saint-Laurent**

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** ce conseil désigne Stéphanie Beaudoin, géographe du service de l'aménagement de la MRC, à titre de représentante de la MRC de Rivière-du-Loup au sein de la table sur la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Bas-Saint-Laurent.

**Adoptée à l'unanimité.**



2010-266-C

## 16. PACTE RURAL

### 16.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 9 juin 2010

#### 16.1.1 Relocalisation et bonification de l'offre de services de Moisson Kamouraska / dossier présenté par Moisson Kamouraska

**ATTENDU** le dossier présenté par « Moisson Kamouraska » pour la relocalisation et la bonification de l'offre de services de la banque alimentaire interrégionale;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 5 000 \$ sur un projet total de 415 522 \$;

**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

**ATTENDU** qu'il a été considéré qu'une partie importante des services de Moisson Kamouraska sont livrés dans la Ville de Rivière-du-Loup qui n'est pas couverte par le Pacte rural;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 3 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'organisme « Moisson Kamouraska » pour la relocalisation et la bonification de l'offre de services de la banque alimentaire interrégionale;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Moisson Kamouraska) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-267-C

#### 16.1.2 Parc municipal de Saint-Hubert / dossier présenté par la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert

**ATTENDU** le dossier présenté par la « Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert » pour l'aménagement d'un parc municipal intergénérationnel à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 4 000 \$ sur un projet total de 13 839,56 \$;

**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :



**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 4 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'organisme «la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert» pour l'aménagement d'un parc municipal intergénérationnel à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-268-C

**16.1.3 Construction d'une garderie à Saint-Cyprien / dossier présenté par le Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup**

**ATTENDU** le dossier présenté par le «Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup» pour la construction d'une garderie dans la municipalité de Saint-Cyprien;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 10 000 \$ sur un projet total de 573 543,94 \$;

**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 10 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'organisme «le Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup» pour la construction d'une garderie dans la municipalité de Saint-Cyprien;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (le Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-269-C

**16.1.4 Relancer le service du programme PAIR / dossier présenté par le Centre d'action bénévole des Seigneuries inc.**

**ATTENDU** le dossier présenté par «Le Centre d'action bénévole des Seigneuries inc.» pour la relance du service du programme PAIR (service automatisé d'appels de prévention et de sécurité à domicile pour les personnes seules qui désirent demeurer en sécurité dans leur maison);



**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 2 000 \$ sur un projet total de 30 500 \$;

**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 2 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'organisme «le Centre d'action bénévole des Seigneuries inc.» pour la relance du service du programme PAIR;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Centre d'action bénévole des Seigneuries inc.) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-270-C

**16.1.5 Rencontre publique concernant une desserte à marée basse à l'Île Verte / dossier présenté par le Comité de santé de l'Île Verte**

**ATTENDU** le dossier présenté par le « Comité de santé de l'Île Verte » pour la présentation d'une rencontre publique prévue le 16 juillet 2010 afin de doter l'île d'un système de transport à marée basse pour les urgences médicales, la fréquentation scolaire et l'accès au marché du travail sur la terre ferme;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 500 \$ sur un projet total de 4 800 \$;

**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 250 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, organisme désigné par le « Comité de santé de l'Île Verte » pour la présentation d'une rencontre publique prévue le 16 juillet 2010 afin de doter l'île d'un système de transport à marée basse pour les urgences médicales, la fréquentation scolaire et l'accès au marché du travail sur la terre ferme;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, organisme désigné par le Comité de santé de l'Île Verte) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit



au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-271-C

**16.1.6 Programme de soutien – première expérience de travail / dossier présenté par la Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent**

**ATTENDU** le dossier présenté par la « Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent » pour la mise en place d'un programme permettant aux artistes et artisans de la scène et jeunes travailleurs culturels d'acquérir une première expérience de travail au sein d'organismes reconnus du milieu culturel;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 9 000 \$ sur un projet total de 53 180,80 \$;

**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil n'accorde pas d'aide financière à la Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent et réfère cette demande au comité d'élaboration du plan d'action sur la politique culturelle pour obtenir son avis sur la recevabilité de ce projet dans ledit plan d'action.

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-272-C

**16.1.7 Bourse arts visuels / arts médiatiques pour les artistes de la relève / dossier présenté par la Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent**

**ATTENDU** le dossier présenté par la « Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent » pour un prix comprenant une bourse de 2 000 \$ et l'accès à un atelier de travail qui permettra au lauréat d'approfondir son art et de réaliser un nouveau projet de création;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 1 000 \$ sur un projet total de 9 000 \$;

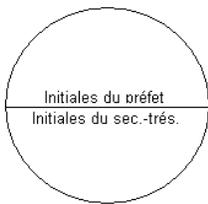
**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC qui en a pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil n'accorde pas d'aide financière à la Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent et réfère cette demande au comité d'élaboration du plan d'action sur la politique culturelle pour obtenir son avis sur la recevabilité de ce projet dans ledit plan d'action.

**Adoptée à l'unanimité.**



2010-273-C

**16.1.8 Animation rurale 2010 / dossier présenté par la Corporation de développement communautaire du KRTB**

**ATTENDU** le dossier présenté par la « Corporation de développement communautaire du KRTB » pour l'ajout d'un agent de développement rural pour une 12<sup>e</sup> municipalité;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 4 272,88 \$ sur un projet total de 7 022,88 \$;

**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 4 272,88 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'organisme « Corporation de développement communautaire du KRTB » pour l'ajout d'un agent de développement rural pour une 12<sup>e</sup> municipalité;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Corporation de développement communautaire) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**

2010-274-C

**16.2 Acceptation du rapport annuel 2009 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Le rapport annuel 2009 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a été expédié aux conseillers préalablement à la présente séance.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil accepte le rapport annuel 2009 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée à l'unanimité.**

**17. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES**

2010-275-C

**17.1 Nomination d'un représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de la SÉMER en remplacement du directeur général de la MRC**

Nommé par la résolution numéro 2008-392-C du 26 novembre 2008 pour représenter la MRC au conseil d'administration provisoire de la Société d'économie mixte en voie de constitution, le directeur



général de la MRC estime avoir mené à terme les mandats qui justifiaient sa présence et, invoquant également un manque de disponibilité, il souhaite qu'un nouveau représentant de la MRC soit nommé.

Mise en candidature :

La conseillère Ghislaine Daris propose le conseiller Serge Forest et le conseiller Louis-Marie Bastille propose le conseiller Louis Vadeboncoeur.

Les mises en candidature sont fermées et les 2 candidats confirment leur intérêt.

Votation :

Le conseiller Philippe Dionne demande le vote secret.

Après décompte des voix, une égalité de 6 voix pour chaque candidat est constatée et il est convenu unanimement de procéder par un tirage au sort qui favorise le conseiller Louis Vadeboncoeur.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil désigne le conseiller Louis Vadeboncoeur en remplacement du directeur général, monsieur Raymond Duval, pour représenter la MRC au sein du conseil d'administration de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER);

**QUE** la présente résolution soit transmise à la SÉMER pour approbation.

**Adoptée à l'unanimité.**

**17.2 Cautonnement d'un emprunt de la SÉMER**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**18. COMITÉ SAINES HABITUDES DE VIE (QUÉBEC EN FORME)**

2010-276-C

**18.1 Autorisation de signature d'un contrat de travail pour le poste de coordonnateur(trice) en saines habitudes de vie**

**ATTENDU** que le comité sur les saines habitudes de vie (SHV) de la MRC de Rivière-du-Loup a déposé un 2<sup>e</sup> plan d'action annuel auprès de Québec en forme pour obtenir un soutien financier;

**ATTENDU** que ce plan prévoit le maintien d'une personne à la coordination pour soutenir sa mise en œuvre et que le comité de gestion du comité SHV a recommandé le renouvellement du contrat de la coordonnatrice actuellement en poste;

**ATTENDU** que la MRC agit comme fiduciaire des fonds octroyés par Québec en forme et comme employeur des ressources humaines en lien avec les activités du comité SHV;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

2010-277-C

**QUE** ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer un contrat de travail avec Mylène Croteau, coordonnatrice en saines habitudes de vie, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 selon les conditions de travail recommandées par le comité sur les saines habitudes de vie (SHV) de la MRC de Rivière-du-Loup;

**QUE** la signature de ce contrat soit conditionnelle à la confirmation écrite de crédits suffisants par Québec en forme.

**Adoptée à l'unanimité.**

**18.2 Attentes exprimées à l'égard de Québec en forme concernant la date de confirmation de ses engagements budgétaires annuels**

**ATTENDU** que la MRC agit comme fiduciaire des fonds alloués par Québec en forme au comité sur les saines habitudes de vie de la MRC de Rivière-du-Loup depuis l'amorce de l'élaboration du plan triennal 2009-2012;

**ATTENDU** que la MRC, à ce titre, agit comme employeur de ressources humaines et procède à différents déboursés en lien avec les actions réalisées sous l'égide de ce comité dans le cadre de ce plan d'action qui s'inscrit dans un cycle annuel;

**ATTENDU** qu'au printemps 2009, la MRC a dû insister auprès de la direction régionale (Bas-Saint-Laurent) de Québec en forme sur la nécessité d'obtenir, par écrit, une confirmation d'engagement financier à temps notamment pour le renouvellement du contrat annuel au poste de coordonnateur(trice), ce qui fut fait à la toute dernière minute;

**ATTENDU** qu'encore cette année, Québec en forme ne statuera qu'à la toute de fin juin sur la demande de soutien financier qui leur a été soumise par le comité saines habitudes de vie de la MRC et, qu'à la suite d'une demande de la MRC, une confirmation écrite des crédits accordés devrait lui parvenir 3 ou 4 jours ouvrables avant la date de fin de contrat de la personne responsable de la coordination;

**ATTENDU** que la MRC est disposée à engager des dépenses, notamment par rapport à tout contrat de travail, à la condition expresse de recevoir un engagement écrit sur les crédits qui seront accordés, et ce, dans un délai raisonnable avant le début des activités du nouveau plan annuel;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** ce conseil demande aux autorités de Québec en forme :

- 1) de bien vouloir tenir compte des contraintes administratives qu'elles occasionnent du fait de leur réponse très tardive en ce qui concerne la confirmation écrite des crédits annuels reliés à la mise en œuvre des plans d'action élaborés par les comités locaux sur les saines habitudes de vie;
- 2) d'ajuster leurs façons de faire et leur calendrier de prise de décisions pour répondre à cette réalité administrative élémentaire;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à Québec en forme, au comité saines habitudes de vie de la MRC de Rivière-du-Loup, au comité local de concertation (CLC) COSMOSS de la MRC de Rivière-



du-Loup et au comité régional de concertation (CRC) COSMOSS du Bas-Saint-Laurent.

**Adoptée l'unanimité.**

**19. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

**20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.

2010-278-C

**21. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 25 l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité.**

(signé) Michel Lagacé  
Michel Lagacé, préfet

(signé) Raymond Duval  
Raymond Duval, directeur général  
et secrétaire-trésorier